

## **PROTOCOLE DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES**

### **Adhésion au Protocole de Madrid : Kazakhstan**

1. Le 8 septembre 2010, le Gouvernement du Kazakhstan a déposé auprès du Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) son instrument d'adhésion au Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. Le Protocole de Madrid entrera en vigueur, à l'égard du Kazakhstan, le 8 décembre 2010.
2. L'adhésion du Kazakhstan au Protocole de Madrid porte à 83 le nombre de parties contractantes au Protocole et à 85 le nombre total de parties contractantes au système de Madrid. Une liste des membres de l'Union de Madrid, ainsi que des informations sur les dates auxquelles ces parties contractantes sont devenues parties à l'Arrangement et/ou au Protocole de Madrid, sont disponibles sur le site Internet de l'OMPI, à l'adresse suivante : [www.wipo.int/madrid/fr/members](http://www.wipo.int/madrid/fr/members).

Le 30 septembre 2010